



Du haut du Puy Gaud

janvier 2021

**BENEVENT
L'ABBAYE**



À DÉCOUVRIR
DANS CE NUMÉRO

Au revoir 2020
et son carnaval
des animaux

p.3

La «nouvelle»
communauté de
communes

p.4

Les projets 2021

p.6

Transition
énergétique,
ça chauffe à
Bénévent !

p.8

Réforme
du cimetière :
protégez vos droits

p.10

Le Trésor Public
c'est fini...
place à la MFS

p.12

Evolis 23 :
le point sur
la TEOMI

p.13

Il y a 100 ans...
Le Livre d'Or
retrouvé !

p.14

Les infos en bref et
les infos culturelles

p.16

Ce bulletin d'informations
municipales est édité par
la commune de Bénévent.
Elle est diffusée gratuitement
à l'ensemble des habitants
de la commune et disponible
en mairie et à
l'office de tourisme.

Nous laissons
derrière nous
cette année 2020
si particulière
pour souhaiter
à toutes et à tous
une



MEMENTO

- Les Musicales de retour du 23 juillet au 12 août
- Annulation du repas de aînés

BÉNÉVENT PRATIQUE

MAIRIE

- du lundi au mercredi et le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
le jeudi de 8h30 à 12h
- 1, rue Sarrazine - 23210 - Bénévent L'Abbaye
- téléphone : 05 55 62 61 43
- courriel : mairie.benevent@gmail.com

- Salle polyvalente en location : contacter la mairie

EDUCATION

- Ecole primaire
3, place de l'Eglise
Contact : 05 55 62 60 84
- Garderie
- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 9h et de 16h30 à 19h
- Accueil de loisirs les mercredi et jours de vacances scolaires de 7h à 19h
Contact : 05 55 80 48 15 (Com'Com Bénévent Grand-Bourg)
Tarifs et conditions sur : www.benevent-legrandbourg.fr

- Collège Jean Monnet
1, place de la République
Contact : 05 55 62 61 60

BIBLIOTHEQUE

Espace Jean-Pierre Fanaud
ouverte le jeudi de 14h30 à 18h30 (fermée en août)

OFFICE DE TOURISME (accès WIFI en libre-service)

2, rue de la fontaine
Contact : 05 55 62 68 35
- du lundi au samedi de 9h à 18h
- dimanche de 9h à 12h

Renseignements sur :

accueil.benevent@destination-ouestcreuse.com

DECHETTERIE

- du mardi au vendredi de 14h à 18h
- samedi de 9h à 12h

SANTE

- Cabinet médical / Dr. Mekhiche
- du lundi au samedi midi
Contact : 05 55 80 36 93 et 07 60 26 60 95
- Cabinet infirmier
- sur rendez-vous, inclus week-end et jours fériés
Contact : 06 78 04 70 60
- Cabinet dentaire / Dr. Moline
- du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 14h30 à 19h
Contact : 05 55 62 61 63
- Cabinet vétérinaire des Tanneries
- du lundi au samedi, de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Contact : 05 55 80 00 26
- Pharmacie de l'Abbaye
- du lundi au vendredi de 9h à 19h30
- samedi de 9h à 12h
Contact : 05 55 62 60 31
- EHPAD Pélisson Fontanier
- 24h/24 et 7 jours / 7
- Contact : 05 55 62 60 35

CARBURANTS

- Station libre-service 24/24 à Carrefour Contact

COMMERCES & ARTISANAT

Nombreux commerces : alimentation, bar-restaurant, hôtel-restaurant, boulangeries, pâtisserie, quincaillerie, tabac-journaux, vétérinaire, mécanique, électricité, plomberie...

Retrouvez la liste complète des services et animations de Bénévent L'Abbaye sur : www.beneventlabbaye.org



Allo Docteur ?

Le docteur Mekhiche, son épouse et à ses 6 enfants, maintenant scolarisés dans notre RPI Bénévent-Marsac sont désormais bénévrentins, installés dans leur logement du 1, rue Sarrazine, à l'étage de la mairie.

De quoi nous rassurer sur la volonté du Dr Mekhiche de s'installer définitivement à Bénévent. Nous comprenons les hésitations qu'ont pu avoir certains patients au regard des comportements passés (2 médecins qui font faux bond à Vieilleville, une autre à Marsac, sans parler de notre expérience malheureuse à Bénévent).

Ces hésitations nous ont conduits à chercher une solution pérenne qui a abouti à une entente avec nos voisins dunois, le docteur partageant désormais son activité entre Bénévent et Dun-Le-Palestel.

Voilà l'aboutissement d'un dossier particulièrement difficile dans lequel notre investissement a été sans retenue. Et, au risque de froisser quelques « pisse-vinaigre », insatisfaits ou de mauvaise foi, nous pouvons dire que nous avons réussi là où beaucoup d'autres ont échoué !

Dr MEKHICHE

4, rue de la Liberté • 23210 BENEVENT-L'ABBAYE

Tél : 05 55 80 36 93 ou au 07 60 26 60 95

Le cabinet est ouvert les lundis, mercredis et samedis de 8 h à 13 h sur rendez-vous.

Le Dr MEKHICHE gère son planning en fonction de la demande et assure toujours les visites à domicile.

Lettre d'informations éditée par la mairie de Bénévent L'Abbaye
1, rue Sarrazine • 23210 • BENEVENT L'ABBAYE

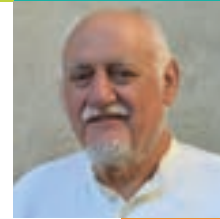
Directeur de la publication : Emmanuel Dignac
Rédaction : A. Mavigner / O. Richard / A. Legrand / E. Dignac
Y. Josset / E. Pluviaud

Conception, impression : graal communication • St Goussaud
Crédit photos : mairie de Bénévent, Graal, Depositphotos
Imprimé à 800 exemplaires

Reproduction même partielle interdite - janvier 2021

Contact : mairie.benevent@gmail.com

Bulletin disponible à la mairie et l'Office de Tourisme et distribué à l'ensemble des résidents de la commune.



Le carnaval des animaux

Saint-Saëns revient, c'est la fête, la grande fête planétaire.
On danse toute la journée.
Enfin jusqu'à 20 heures, ici, ailleurs 18h... après c'est couvre-feu !

Et tous les animaux y sont conviés : le pauvre pangolin, au ban des accusés, qui s'isole dans un coin et n'a pas trop envie de danser ! La chauve-souris reste suspendue et observe avec perplexité. Le vison a laissé sa fourrure au vestiaire et ne sait quand il va la récupérer.
D'autres gardent leurs distances : la grue cendrée qui n'a pas respecté les jauges autorisées pour ses grands rassemblements d'automne, la cigogne avec son fret aérien vers des destinations sanitaires incontrôlées.
L'ours « Sarousse » a déjà payé de sa peau ses fréquentations ibériques.

D'autres, derrière les loups, dansent et dansent sans s'arrêter : les hommes !

Que ces hommes, qui migrent beaucoup en temps ordinaires, continuent de danser ; ils ne sont pas coupables puisque les coupables sont désignés. Qu'ils dansent alors toute la journée !

Le monde de 2020 s'en est allé ; souhaitons qu'il emporte aussi sa cohorte de misères !

C'est la fête au Haut-Karabagh, qui fut terre d'Arménie avant que les populations arméniennes en soient chassées, question d'habitude. C'est la fête au Nigeria : Boko Haram s'y amuse à des jeux de balles et d'enfants prisonniers. C'est la fête en Iran où les opposants dansent au vent, au bout de cordes. C'est la fête en Egypte où le général Al-Sissi présente sa Grande-Croix de la Légion d'Honneur, souvenir de son dernier voyage à l'étranger. On saute à Kaboul au rythme des explosions ; on danse sur les cercueils avec les cariocas au Brésil ; en Argentine aussi, qui pleure Diego, son « gamin en or » ; en Amérique, un grand blond tourne, tourne et retourne dans son bureau ovale ; à Paris, un Président s'enfièvre et ses godillots toussent et s'enrhument.

Ainsi s'en est allé le monde de 2020. Un monde fou et sa folie l'emporte dans ce tourbillon qu'il a déclenché. La pandémie a déjà tué peu ou prou deux millions d'humains sans qu'on sache vraiment la maîtriser.

Mais il nous reste à espérer et, surtout, à nous souhaiter une bonne année !
Alors BONNE ANNEE 2021 !

Je veux formuler plein de bons vœux pour chacun d'entre vous, santé c'est bien nécessaire, réussite dans vos entreprises, courage, patience et ténacité, solidarité car il nous faudra, c'est sûr, nous serrer les coudes, ne pas oublier ceux qui souffrent. Je vous souhaite la LIBERTE...LIBERTE d'aller de l'autre côté de la colline cueillir cèpes ou girolles dans nos coins préférés, d'aller au cinéma, au concert, au théâtre, au foot, au basket, au rugby, au café... comme vous le faisiez, comme nous le faisons, dans un temps pas si éloigné. Je vous souhaite la chance.

Je ne vous embrasse pas, c'est déconseillé, je ne vous serre pas la main non plus mais, du fond du cœur, je vous dis « **BONNE ANNEE** » !

André Mavigner

Au sommaire

Un docteur à Bénévent p.2
Bénévent Pratique

Editorial p.3

La «nouvelle» ComCom p.4

Projets 2021 : p.6
Immeuble JOLY - p.6
Aire camping-cars - p.7
Assainissement - p.7

Transition énergétique p.8

Cimetière, nouvelles normes p.10

Trésor Public et MSF p.12

Evolis 23 et la TEOMi p.13

Il y a 100 ans... p.14

Pêle-Mêle et Culture p.16



INTERCOMMUNALITÉS

La Communauté de Commune

Bénévent-Grand-Bourg

Telle le Phénix, elle renaît de ses cendres !

Après un mariage contesté avec les voisines sostraniennes et dunoises, la Communauté de communes Bénévent-Grand-bourg s'est réinstallée, difficilement, le 1er janvier 2020, avec un petit supplément, la démission de son président quelques semaines avant le terme de son mandat. Et une situation financière très inconfortable, au point qu'il avait fallu faire un prêt-relais de 650 000 € en décembre pour qu'elle puisse se (re)mettre en place.

Les nouveaux élus de la «nouvelle» ComCom.



Olivier MOUVEROUX
Président
Fursac

Josette MOREAU Aulon
1^{ère} Vice-Présidente

Francky CHATIGNOUX Le Grand-Bourg
2^{ème} Vice-Président

Joëlle DEVAUD Arrênes
3^{ème} Vice-Présidente

Bertrand LABAR Bénévent l'Abbaye
4^{ème} Vice-Président

Evelyne CHÉTIF Lizières
5^{ème} Vice-Présidente

Les regroupement de communes en Creuse au 01/01/2021



1 Agglomération 6 Communautés de communes

Dans ses différentes prérogatives, il y a notamment le tourisme.

Géré jusque là par un organisme inadapté, un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial), celui-ci avait décidé de cesser son activité le 30 juin 2020 mais, jusqu'à la veille de ce jour, sa direction n'avait rencontré aucun des personnels pour les en avvertir !

Le Scénovision, produit d'appel majeur du territoire, était ainsi fermé (le plaisir de certains étant à peine dissimulé), ajoutant un peu plus aux difficultés qu'avait apportées la crise sanitaire.

Il fallait donc beaucoup de courage et d'abnégation pour s'atteler à la tâche.

C'est Olivier Mouveroux, maire de Fursac qui s'y est jeté !

Il a relancé la machine avec efficacité et laisse espérer un nouvel élan pour notre territoire.

Nous ne pouvons que souhaiter bon vent à l'intercommunalité. Nous en avons été partie prenante, à sa naissance, pour créer entre les 2 cantons de Bénévent et Grand-Bourg la première communauté de communes du Limousin. Elle avait beaucoup apporté au territoire en menant de nombreux programmes dont, par exemple, l'amélioration de l'habitat. Elle avait également créé beaucoup de services à la personne : aides-ménagères, repas à domicile, soins à domicile...

Elle a mis en place une politique enfance-jeunesse, installé ou conforté des entreprises,

développé le tourisme par la création d'équipements et la mise en place d'actions mutualisées...

Elle porte, avec le syndicat interdépartemental Dorsal, l'organisation de la desserte numérique du territoire. Le développement économique, les zones artisanales, sont aussi de son ressort. Elle a, enfin, la lourde responsabilité de la politique de santé et l'organisation des soins sur le territoire, dont la commune de Bénévent ne peut plus être exclue...

La communauté de communes est l'outil principal d'équilibre du territoire.

Elle est appelée à exercer des compétences nouvelles dont l'Etat a fait le choix de décharger les communes.

C'est la communauté de communes qui détient la clé d'un développement harmonieux du territoire par la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ; elle exerce le contrôle de l'assainissement non collectif. En 2026, elle aura la compétence totale de l'assainissement et de la distribution d'eau potable.

S'il y eût une parenthèse, elle est refermée ! Il faut la sortir du marasme financier dans lequel elle a été plongée pour qu'elle porte à nouveau l'ambition d'un territoire.

Chaque commune, chaque citoyen doit se reconnaître dans son intercommunalité.

INCIDENCES

SIE ARDOUR

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'ARDOUR

Le Syndicat des Eaux de l'Ardour, c'est votre quotidien dès votre lever ! C'est lui qui amène, comme on disait un temps, « l'eau sur l'évier ». Avec l'obligation de vous la distribuer tous les jours et qu'elle soit de qualité. Ce n'est donc pas une mince affaire.

Le syndicat exerçait précédemment la compétence Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ; cette com-

pétence a aussi été transférée et c'est la Communauté de Communes Bénévent-Grand-Bourg qui l'exerce désormais.

Les communes de Gartempe, Montaigut-le Blanc et St Silvain-Montaigut ont dû se retirer à compter du 1^{er} janvier 2021, à contrecœur mais la loi les y oblige, pour rejoindre la Communauté d'agglomération du Grand-Guéret.

Le syndicat a renouvelé son équipe dirigeante :

La nouvelle ComCom de Bénévent Grand-Bourg est composée de 16 communes :

- Arrènes
- Augères
- Aulon
- Azat-Châtenet
- Bénévent-l'Abbaye
- Ceyroux
- Chamborand
- Châtelus-le-Marcheix
- Fleurat
- Fursac
- Le Grand-Bourg
- Lizières
- Marsac
- Mourioux-Vieilleville
- Saint-Goussaud
- Saint-Priest-la-Plaine

Les communes adhérentes :

- Arrènes,
- Augères,
- Aulon,
- Azat-Châtenet,
- Bénévent l'Abbaye,
- Ceyroux,
- Chamborand,
- Châtelus-le-Marcheix,
- Fursac,
- le Grand-Bourg,
- Marsac,
- Mourioux-Vieilleville,
- Saint-Dizier-Masbaraud,
- Saint-Goussaud,
- Saint-Sulpice Laurière.

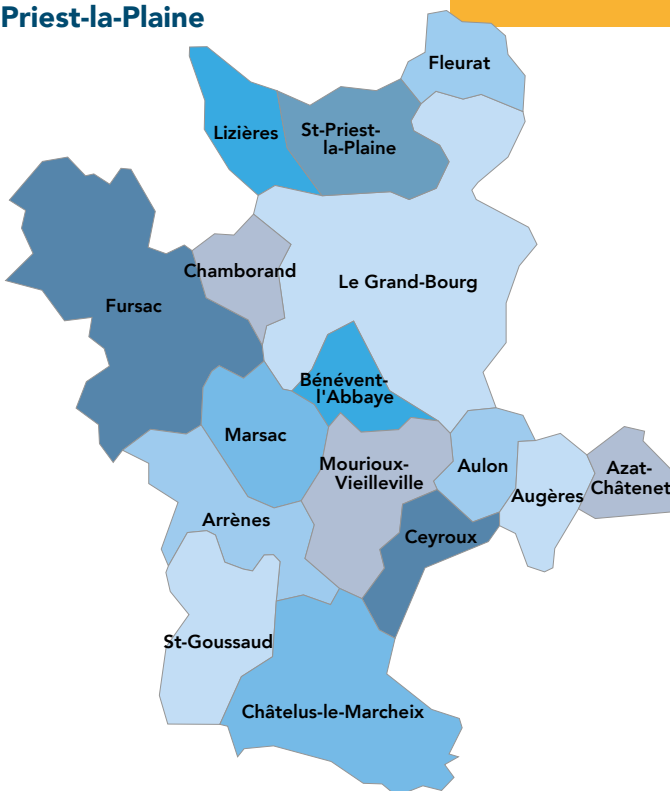


Président
Guy Pateyron
Marsac

1^{er} Vice-Président
André Mavigner
Bénévent l'Abbaye

2^{ème} Vice-Président
Pierre Botto
Saint-Sulpice Laurière

3^{ème} Vice-Président
Patrick Durudaud
Saint-Dizier-Masbaraud



Démographie* : 6 914 habitants

- Arrènes : 215 h
- Augères : 117 h
- Aulon : 147 h
- Azat-Châtenet : 119 h
- Bénévent-l'Abbaye : 765 h
- Ceyroux : 126 h
- Chamborand : 240 h
- Châtelus-le-Marcheix : 299 h
- Fleurat : 314 h
- Fursac : 1 488 h
- Le Grand-Bourg : 1 221 h
- Lizières : 262 h
- Marsac : 664 h
- Mourioux-Vieilleville : 515 h
- Saint-Goussaud : 164 h
- Saint-Priest-la-Plaine : 258 h

*Source INSEE au 28/12/2020

PROJETS 2021



IMMEUBLE «JOLY» C'est parti !

Situé au 17, rue du Marché, face à la Quicallerie David, l'immeuble «JOLY» va faire l'objet d'un profond remaniement afin d'y créer des espaces commerciaux et des logements qui, soyons en sûr, permettront de dynamiser notre centre-bourg.

L'EPF (Etablissement Public Foncier) de Nouvelle-Aquitaine avait acquis, pour le compte de la commune, l'immeuble « Joly » au prix de 15 000 €.

Le conseil municipal a mandaté le cabinet d'architecture DAA de Limoges pour imaginer une réhabilitation de l'ensemble dans le cadre d'un **projet de redynamisation du centre-bourg**.

Il nous propose 2 espaces commerciaux en rez-de-chaussée et 3 logements de type 3 aux étages, respectant à la fois la consigne et les contraintes de nos documents d'urbanisme. Le coût des travaux est estimé à 900 000 €.

C'est sur cette base-là que nous nous sommes lancés (résolument comme d'habitude) dans la recherche de subventions.

Les bonnes nouvelles commencent à arriver :

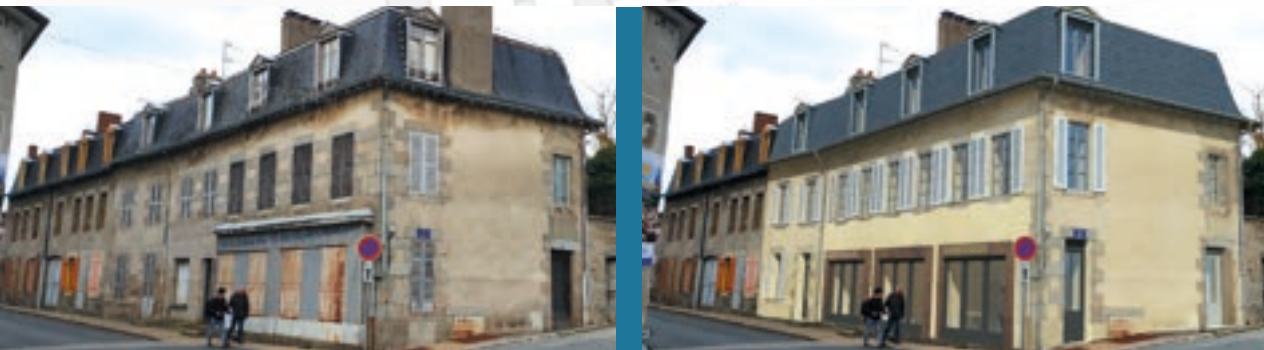
- La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé un Appel à Projets sur la Rénovation Énergétique des Logements, avec un taux de subvention de 50 % sur les travaux liés aux économies d'énergie et la maîtrise d'œuvre. Nous avons bien évidemment candidaté.
- La commune de Bénévent vient d'être retenue au programme lancé par l'Etat « Petites Villes de Demain », réservé aux com-

munes de moins de 20 000 habitants, avec comme objectif la redynamisation des centre-bourgs. Ça ne pouvait pas mieux tomber ! Ce programme est doté d'une enveloppe financière propre ; il rend aussi les communes retenues prioritaires dans les autres financements de l'Etat.

- Le Conseil Départemental a mis en place un programme dénommé « BOOST'COMM'UNE » qui pourrait nous réserver une enveloppe de près de 28 000 €.
- En outre, les subventions traditionnelles de l'Etat demeurent : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Elles portent à la fois sur la partie « logements » (35 %) et sur la partie « commerces » (40%).

Petit rappel : la commune n'a aucun emprunt en cours sur son budget général et a tous les moyens pour porter un projet de cette envergure (la réhabilitation de l'aile de l'abbaye qui se termine a été réalisée sans emprunt pour un coût supérieur à 1 100 000 €).

C'est parti pour ce projet qui sera l'un des plus importants de la mandature !



L'immeuble actuel... et le projet à venir !

Les investissements se poursuivent en cette année 2021 avec, notamment, 2 éléments structurants destinés à l'amélioration et l'attractivité de notre commune.



Les travaux de terrassement et de raccordement d'eau et d'électricité sur le futur site d'accueil



AIRE D'ACCUEIL CAMPING-CARS

Placée sur les chemins de Compostelle, notre commune a une tradition d'accueil ; elle a été de tout temps une cité commerçante et elle le demeure. Toutefois, la baisse de la démographie sur sa zone d'influence est bien réelle et préoccupante pour le devenir de nos commerces. Tous déploient beaucoup d'imagination et font beaucoup d'investissements pour se rendre plus attractifs ; nous devons accompagner leurs efforts en captant une autre clientèle, hors de leur zone habituelle de chalandise.

Nous disposons d'atouts (qu'offrent souvent la plupart des territoires ruraux), de quelques produits d'appel, notre patri-

moine et particulièrement le scénovision ; nous sommes sur un grand chemin de randonnée, sur une Véloroute...

Mais, à l'image du département, nous manquons de capacités d'accueil, sans en être non plus dépourvus (hôtel, chambres d'hôtes). Aucun camping labellisé à proximité et une seule aire d'accueil de camping-cars à Châtelus-le-Marcheix (par ailleurs quasi dépourvu de commerces).

C'est ce constat qui a conduit le conseil municipal à décider de l'aménagement d'une aire de services au Puy de Gaud, équipée d'eau, d'électricité et de l'assainissement (et d'une vue imprenable sur un site remarquable!).

La maîtrise d'œuvre en a été confiée au cabinet LARBRE INGIENERIE de Guéret (coût : 8 800 €) ; les travaux d'aménagement sont réalisés par la société COLAS de La Brionne (coût : 73 298 €), l'assainissement à FRACASSO TP de Bourgneuf (38 000 €).

La commune bénéficie d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation Départementale des Territoires Ruraux (DETR) de 48 000 € (40%).



ASSAINISSEMENT LA MAUVAISE SURPRISE

La commune est dotée de l'assainissement collectif pour 90 % de ses habitants (bourg et village du Petit Murat), seules 43 habitations en sont exclues. Le traitement des eaux usées se fait sur 3 sites : 2 lagunes et une station d'épuration.

La lagune Zone Nord, la plus importante, est la plus récente (2012) ; elle reçoit toute la partie délimitée par les rues Monthéry-Puy de Gaud-Auguste Faure, d'Herse, des Remparts, Place de la République et Pelisson-Fontanier.

Celle de la route de Marsac reçoit les rues Gaston Brun, les lotissements de la Catoux et Sigondelle, René Margot et Traversière, l'avenue du Limousin et le haut de la route d'Azat (donc le collège et l'Ehpad). Vieille d'une quinzaine d'années, elle nécessite un curage ; il est programmé mais n'a pu être réalisé pour cause de Covid (l'épandage des boues est suspendu pour le moment ; la différence de coût entre un traitement et un épandage étant de l'ordre de 50 000 €... il est urgent d'attendre un peu !).

La station de traitement, dite de Luçhaire (route de Mourioux), est en fonctionnement depuis 1972. Elle concerne tout le reste : rue de tanneries, avenue Charles de Gaulle, lotissement des Rosiers, route d'Azat et secteur Lagette / route de Mourioux-Les Tours, dont l'usine Acaplast.

Si elle a donné entière satisfaction jusqu'à maintenant, avec des résultats dépassant nos espérances, elle arrive en fin de vie. Nous avons espéré qu'elle résiste encore quelques années pour ne pas avoir à augmenter nos taxes mais ce ne sera pas le cas. Il nous faut rechercher une autre solution dès maintenant.

Les subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental étant conditionnées à la réalisation d'un diagnostic et d'un schéma d'assainissement sur la totalité du réseau (eux-mêmes subventionnés à 75%), nous avons lancé cette démarche et sollicité les 4 cabinets creusois spécialisés en la matière : Impact Conseil à Châtelus-le-Marcheix, VR d'EAU, INFRALIM et LARBRE INGIENERIE à Guéret. Affaire à suivre...

Bénévent se met au vert TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Economiser sur le budget énergétique de la commune tout en favorisant des énergies propres, c'est possible !

ÉCOLE MAISON DES PATRIMOINES

Ça va chauffer avec... la GÉOTHERMIE et le



La géothermie, vous connaissez ?

Ce principe de chauffage consiste à récupérer les calories présentes naturellement dans le sol pour les transmettre à un récupérateur de chaleur via des captages. Ce dispositif, appelé « pompe à chaleur » utilise un fluide caloporteur qui, récupéré par un compresseur, transmet son énergie à l'eau du système de chauffage avant d'être réinjecté dans le circuit. Ainsi, la seule dépense énergétique — minime — est l'alimentation électrique du compresseur.

Les résultats d'une étude énergétique lancée en 2018 — avec le soutien du bureau d'études du SDEC — ont démontré l'intérêt particulier d'un chauffage géothermique pour les corps de bâtiments de l'école de la future Maison des patrimoines en remplacement de l'actuelle chaudière au fioul. L'installation permettrait non seulement de réaliser d'importantes économies de combustibles mais également d'être plus discrète et facile d'entretien.

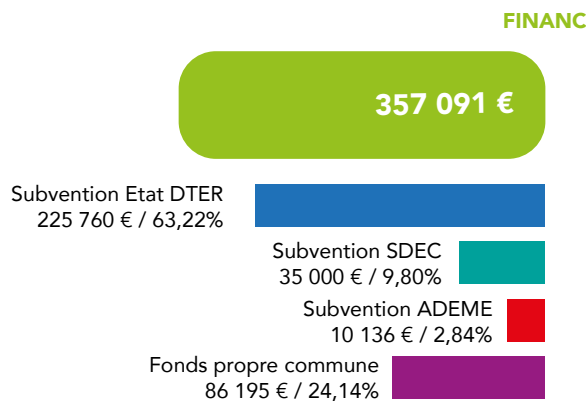
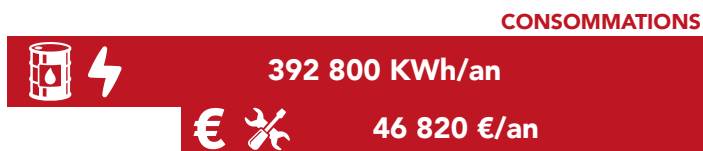
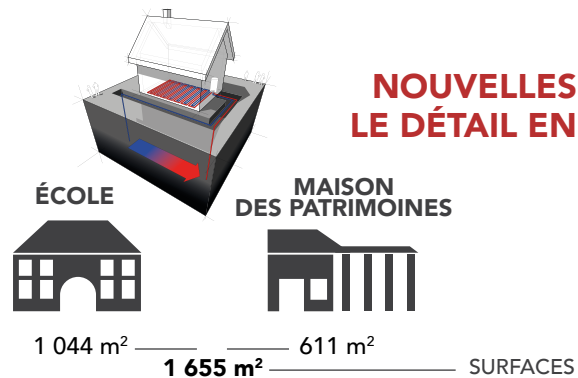
Les diagnostics réalisés sur les bâtiments révélaient une consommation d'énergie de 392 800 KWh/an pour un coût de 33 200€/an, auquel il faut ajouter presque 14 000€/an de fonctionnement et d'entretien.

Après une rénovation nécessaire des bâtiments (isolation, mise aux normes et adaptation du circuit secondaire de chauffage), les besoins en chauffage ont été estimés en baisse à 242 576 KWh/an.

Cet élément a permis de définir avec précision le nouvel équipement nécessaire : installation d'une pompe à chaleur de 100 KW et création d'un champ de 8 forages de 200ml chacun sur la place de l'Eglise, pour un investissement de près de 360 000€ HT.

Avec l'aide des différentes subventions obtenues, ce nouvel équipement sera rentabilisé en moins de 10 ans !

Il permettra désormais à la commune de chauffer ses deux gros bâtiments sans fioul et de réduire considérablement sa facture d'énergie liée au chauffage. La mise en service des installations est prévue pour début 2021, lorsque la pompe à chaleur sera installée à la place de l'ancienne chaudière fioul.



ÉCONOMIE/AN



QUE

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Circonstances particulières :

l'Etat a décidé de mettre en place un couvre-feu. Il s'applique partout, même à Bénévent ! Nous avons respecté la contrainte et éteint à 21 h. Lorsque l'Etat a durci la mesure et ramené à 20 h, nous n'avons pas suivi cet horaire pour l'extinction de l'éclairage public car nous voulions donner un peu de gaïté pour la période des fêtes et revenir temporairement aux horaires d'hiver.

Certains se sont questionnés sur l'extinction de l'éclairage public à 21 heures. Rappelons que le conseil municipal a décidé d'une coupure de nuit à 4h45 en période hivernale. Ce choix n'est pas propre à notre commune ; beaucoup prennent la même option (récemment La Souterraine) en adaptant ses horaires à ses particularités locales (pour nous l'embauche à l'usine Acaplast à 5h a été prise en compte).

Pourquoi ?

La transition écologique est un des grands enjeux de la planète et chaque collectivité, chaque famille, chaque individu a un rôle à jouer ; nous avons pris notre part en réduisant de 95 % nos consommations de fioul, privilégiant le bois et la géothermie. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 20 000 € par an pour l'éclairage public !

HÔTEL DE VILLE CHAUFFAGE AU BOIS

S'il existe une matière première bien présente (et renouvelable) en Creuse, c'est le bois !

Les rendements actuels du chauffage au bois en font l'une des énergies les moins coûteuses et des plus naturelles. Cette solution, inenvisageable pour l'école et la Maison des patrimoines compte tenu de la proximité du bâtiment classé de notre Abbaye, a été retenue pour le chauffage de l'Hôtel de Ville. A terme, une économie de près de 5 000€/an avec un retour sur investissement de moins de 5 ans !

ÉNERGIES CHIFFRES



HÔTEL DE VILLE



Mairie, 2 logements et locaux Trésor Public

CHAUFFÉES ——— 982 m²

ACTUELLES

176 517 KWh/an



13 200 €/an



PRÉVISIONNELLES

133 395 KWh/an



8 500 €/an

2 tonnes de CO₂/an soit 95% de réduction comparé au fioul

ÉLEMENTS

79 044 €

Subvention Etat DTER/DSIL
42 194 € / 53,28%

Subvention SDEC
15 809 € / 53,28%

Fonds propre commune
21 041 € / 26,62%

ÉCONOMIE/AN



A PROPOS DU SDEC Syndicat Départemental des Energies de la Creuse

Le SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) est la plus importante structure intercommunale du département, regroupant la totalité des communes et des communautés de communes.

Il nous concerne aussi au quotidien car il est propriétaire de toutes les lignes électriques Basse et Moyenne Tension (c'est lui qui a la charge de tous les travaux sur la Basse Tension, c'est à dire l'électricité qui arrive chez vous).

La transition énergétique l'a conduit à prendre de nouvelles initiatives. Il conseille les particuliers en matière d'économie d'énergie — avec des compétences accrues pour cette année — et dispose d'un service de conseil aux collectivités. A ce titre, il accompagne les communes et intercommunalités dans la gestion de leurs dépenses énergétique : analyse des consommations, installation de chaufferies et réseaux de chaleur (bois, géothermie...), gestion de leur éclairage public...

Il met en place un réseau de bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire départemental. Il produit aussi de l'énergie à partir de panneaux photovoltaïques, installés sur des bâtiments publics. En 2020, il a créé la SEM « élina », société d'économie mixte, avec le syndicat de la Haute-Vienne, qui associe des partenaires privés (banques notamment), pour être porteur ou s'associer à d'importants projets de production d'énergie avec, pour objectif, un mix énergétique (éolien, photovoltaïque, hydraulique, méthanisation...) directement sur notre territoire.

L'équipe dirigeante a aussi été très remaniée après les élections municipales :



- Président : André MAVIGNER (Bénévent l'Abbaye)
- 1^{er} Vice-Président : Jacques VELGHE (St Christophe)
- 2^{ème} Vice-Président : Jean-Pierre DUGAY (Mansat-la-Courrière)
- 3^{ème} Vice-Président : Jean-Pierre BONNAUD (Bellegarde en Marche)
- 4^{ème} Vice-Président : Daniel DELPRATO (Fransèches)
- 5^{ème} Vice-Président : Etienne LEJEUNE (La Souterraine)
- 6^{ème} Vice-Président : Pierre AUGER (Ste Feyre)
- 7^{ème} Vice-Président : Sylvain DUQUEROIX (Champsanglard)
- 8^{ème} Vice-Président : Gérard THOMAZON (Bussière St Georges)

3 6 7 P 5 2 4 1

CIMETIÈRE

Protégez vos droits !

En 2020, nous nous sommes lancés dans un grand travail afin de répertorier le plus minutieusement possible notre cimetière communal.

Pourquoi cette grande opération de « mise à jour » ?

Tout simplement pour protéger chaque famille dans les droits que les siens ont acquis un jour.



Notre cimetière date du Second Empire, les démarches pour l'aménager ont débuté en 1853. Il s'est passé beaucoup de choses depuis, sur le site d'abord mais aussi sur la législation qui entoure la question. Il faut bien reconnaître que beaucoup des municipalités qui se sont succédé n'ont pas respecté ces dispositions.

■ Quels constats à ce jour ?

- 200 tombes semblent abandonnées, conséquence sans doute de l'extinction ou de l'éloignement de certaines familles, conséquence aussi de la notion de « concession perpétuelle » à laquelle la population était très attachée, et qui conduit forcément à l'état d'abandon.
- 200 tombes sont entretenues mais nous n'en connaissons pas le concessionnaire.

Plusieurs raisons à cela :

- Le caveau ne porte aucune indication.
- Le titre de concession s'est perdu, dans la famille et à la mairie.
- Le titre de concession est perdu par la famille ; il est peut-être en mairie mais nous ne pouvons en être sûrs : très souvent le prénom du détenteur n'apparaît pas et il y a beaucoup d'homonymes (« Bernard », « Prout »...).
- Certains titres ont été émis sans qu'un emplacement ait été défini.
- Le cimetière a été transformé par le passé (déplacement des fosses communes, création d'une allée et déplacement de certaines tombes...).
- Nous n'avons que très peu de connaissance des personnes inhumées alors qu'un registre aurait dû être renseigné très précisément (c'est le cas depuis seulement quelques années).



■ Quelles démarches en 2020 ?

- Nous avons mandaté le cabinet « Elabor », spécialiste de la question et doté d'un service juridique très compétent, pour nous épauler dans notre démarche. Ce cabinet a relevé tous les noms et tous les renseignements sur chaque emplacement.
- Il a ensuite recherché dans l'énorme pile de titres de concession (non classés !) la correspondance entre ces éléments.
- Il a, pour la partie la plus ancienne, superposé le plan d'aujourd'hui avec celui d'alors.
- Il a établi une fiche par emplacement regroupant tous les renseignements obtenus.
- Il a listé tous les emplacements posant problème.
- Un panneau a été apposé devant chacun de ses emplacements.
- La mairie, en interne, a prolongé cet énorme travail, résolvant alors de nombreuses incertitudes, grâce notamment à une meilleure connaissance des familles, au prix d'un effort considérable... et toujours en cours !

■ Que se passe-t-il maintenant ?

Les futures concessions seront établies pour 30 à 50 ans renouvelables.

Les familles ont jusqu'au 31/12/21 pour se manifester auprès de la mairie.

- Beaucoup de familles se sont inquiétées de la situation et se sont manifestées auprès de la mairie, permettant de résoudre certains problèmes, de retrouver parfois le titre qui est le leur.
- Malgré leur collaboration, il n'a pas toujours été possible de retrouver le titre de concession : un arrêté du maire, au nom de toutes les personnes inhumées connues, rétablira la famille dans ses droits.
- Ce nouveau titre sera délivré gratuitement mais la concession ne sera pas perpétuelle (trentenaire ou cinquantenaire, renouvelable à l'issue de la période, selon le choix de la famille).
- Les familles concernées par l'apposition d'un panneau sur l'emplacement qui leur a été attribué peuvent se faire connaître en mairie jusqu'au 31 décembre 2021. Deux fêtes de « Toussaint », une fête des Rameaux se seront alors passées et les familles auront eu l'occasion de prendre connaissance de la situation et de se manifester si besoin
- Cette procédure sera alors close et les concessions non identifiées à cette date reviendront en « terrain commun ».

■ Que va-t-il se passer par la suite ?

- Nous pouvons espérer que beaucoup de problèmes auront été résolus ; dans le cas contraire les familles auront perdu le droit qui avait été précédemment acquis.
- Quelques concessions qui n'avaient pas été affectées à un emplacement précis, ou qui n'ont pas été utilisées, seront abandonnées (certaines ont manifesté leur accord) et reprises par la commune (sans dédommagement pour le bénéficiaire).
- Certaines concessions non identifiées seront donc classées en « terrain commun ».
- La reprise des sépultures est-elle prévue? Oui, le conseil municipal envisage de reprendre une vingtaine d'emplacements totalement abandonnés, en respectant bien sûr les personnes inhumées (création d'un ossuaire pour recevoir les restes des défunts).
- Cette phase ne sera pas immédiate car elle nécessite d'autres procédures administratives très précises.
- Ces emplacements seront très souvent peu accessibles et ne pourront sans doute pas être réoccupés ; le but est aussi d'améliorer l'image du cimetière, qui est un lieu de recueillement auquel les familles sont très attachées et pour lequel elles ont des exigences bien légitimes quant à son entretien.
- Il n'est désormais plus consenti de concessions perpétuelles : elles sont trentenaires ou cinquantenaires, renouvelables à l'issue de la période.
- La commune pourra aussi proposer un autre mode de sépulture, des « cavurnes », ce sont des petits espaces pouvant recevoir une ou deux urnes funéraires et sur lesquels les familles peuvent venir se recueillir (contrairement au columbarium).
- La gestion du cimetière sera alors numérisée et nous pouvons espérer qu'elle sera plus rigoureuse afin que nos successeurs ne soient pas confrontés aux mêmes difficultés que nous.

■ En conclusion

La procédure que nous avons ouverte nécessite beaucoup d'heures de travail, travail du personnel mais aussi des élus. Chaque étape est très précise et nous prenons le temps de bien faire circuler l'information et de respecter toutes les contraintes juridiques.

Mais nous avons besoin de vous ! Besoin de vous pour faire respecter vos droits propres, mais aussi besoin de vous quand vous pouvez nous fournir des informations sur tel ou tel caveau, sur la famille concernée, les descendants...

Cette procédure est une marque du respect que nous devons à nos défunts. Elle ne sera pas bâclée !



SERVICES

MEMENTO

Comment régler vos amendes et impôts inférieurs à 300€ ?

Depuis la fermeture de la Trésorerie Principale de Bénévent, vous pouvez vous acquitter de vos impôts et amendes au bureau de tabac (le Bar Do).

ADIEU MON TRÉSOR...

LA TRÉSORERIE À BÉNÉVENT, C'EST FINI !

C'est fait ! La « Perception » n'est plus qu'un souvenir !

N'applaudissez pas, les impôts demeurent. Mieux : vous pourrez les payer au bureau de tabac (jusqu'à 300 €).

Il suffit de se trouver en ce lieu à l'heure de l'apéritif avec quelques copains (après la réouverture des bars-restaurants) et la note explose !

C'est ce que le Ministre de l'Action et des Comptes Publics (ça, ça en jette), Gérald Darmanin, avait dénommé « la déconcentration de proximité » : on éloigne le citoyen des services publics et le tour est joué : c'est la proximité. Trop fort Mr Darmanin !

La proximité version 2021, ce sera donc le bar-tabac ou la Maison France Services, à La Poste. Dont acte.

La réforme aurait 3 objectifs, selon le Directeur départemental des Finances Publiques :

- Mieux répondre au besoin de proximité.
- Renforcer le soutien aux élus locaux (création d'un poste de conseiller aux décideurs dispo-

sant d'un bureau à la Communauté de Communes).

- Améliorer la qualité du service dû aux collectivités en regroupant les travaux de gestion dans des services de gestion comptable.

On nous dit que l'activité de la trésorerie de Bénévent était insuffisante, que la qualité du service n'était pas satisfaisante non plus...

Au fait, qui l'a démantelée ?

Et notre député nous rassure en répétant que « ce ne sont pas les services publics qui amènent de la population » !

Au fait, est-ce que leur absence en amène ?

On a connu un temps où les élus s'opposaient et manifestaient dans la rue pour sauver des petites unités à Pontarion, Gentioux ou La Courtine (dont le Conseiller Général avait même donné sa démission).

Là, le maire de Bénévent s'est senti bien seul dans un combat qui n'en fut pas un ! La réforme est passée comme une lettre à la...Maison France Services !



MAISON FRANCE SERVICES

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES REGROUPÉES

La Maison France Services de Bénévent, située dans les locaux de La Poste, vous permet d'effectuer de nombreuses démarches.

Service de conseil aux particuliers gratuit, elle dispose également d'un espace confidentiel dédié et est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Vous pourrez créer, par exemple, votre compte ameli et y accéder, suivre l'état de vos remboursements et paiements (indemnités journalières, pension d'invalidité...), demander et imprimer une attestation de droit ou de paiement d'indemnités journalières, remplir un formulaire, signaler un changement de situation

ou encore effectuer vos démarches en ligne auprès de la préfecture (permis de conduire, carte grise notamment).

Grâce à un accès à Internet et à un équipement bureautique, mis à votre disposition gratuitement et en libre-service, un ordinateur, une webcam, une tablette, une imprimante et un scanner, vous pouvez effectuer vos démarches seul ou avec l'appui du chargé de clientèle si besoin.

Celui-ci, formé par les partenaires publics, vous reçoit, vous écoute et peut vous accompagner, dans vos démarches administratives en ligne.

LA POSTE
6 Place de la République 23210
Bénévent l'Abbaye

HORAIRES D'OUVERTURE

- Du Lundi au Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Samedi : de 9h à 12h

Si vous souhaitez un accompagnement dans vos démarches administratives en ligne, prenez rendez-vous au : 05 55 62 69 67.

ÉVOLIS 23, VOS DÉMARCHES

La majeure partie des informations est accessible en ligne sur le site Internet : www.evolis23.fr

Contact relation service usager : relationsusagers@evolis23.fr

Ligne Info Déchets : 05 55 89 86 06

EN PRATIQUE :

COLLECTE DES DÉCHETS

Elle s'effectue en porte à porte à l'aide de bacs individuels pucés ou lorsque ce n'est pas possible, via des contenants collectifs accessibles avec une carte d'accès pour les ordures ménagères, installés sur des points d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire géré par Evolis 23.

Pour connaître les jours de collecte, rendez-vous, en renseignant votre commune et votre lieu-dit/rue, sur :

www.evolis23.fr/jour-collecte

Vous connaissez son logo : sur les bacs de déchets, les bennes de tri sélectif, les camions de ramassage des ordures... Evolis 23 a la charge de la collecte et du traitement de nos déchets ménagers.

Mais ses missions ne s'arrêtent pas là !

Parmi ses autres activités, les travaux de voirie ; la commune de Bénévent en est adhérente pour l'entretien de son réseau routier, à l'exclusion des chemins ruraux.



évolis 23



SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

Basé à Noth, Evolis 23 regroupe plus de 100 communes ou intercommunalités. C'est l'un des syndicats intercommunaux les plus importants du département. Son équipe dirigeante a été remaniée après les élections municipales.

LE POINT SUR... LA TEOMI

LA TEOM INCITATIVE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Elle fonctionne sur le même principe que la TEOM (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères) mais avec une part incitative incluse, dépendante de vos usages.
- Elle est perçue avec la taxe foncière.
- Elle comprend une part variable en fonction de l'utilisation réelle du service.
- Il y a un lien entre la quantité de déchets produite et le montant de la TEOMi.
- Seul le volume d'Ordures Ménagères est pris en compte ; le volume de déchets recyclables ne rentre pas dans la part incitative.

PART VARIABLE



Charges liées au traitement des ordures ménagères, calculées en fonction de la production de déchets du foyer

COMPOSITION DE LA TEOMI



Charges fixes du Syndicat (collecte, tri, déchetteries...) et basées sur le bâti foncier

PART FIXE

Le montant de la TEOM est inclus et indiqué sur la taxe foncière. Le montant de la part variable (TEOMi) est précisé au bas de l'avis d'imposition et correspond à votre utilisation du service au cours de l'année précédente. Ainsi, vous trouverez votre TEOMi de l'année 2020 sur votre avis de taxe foncière de 2021.

Pour les locataires, c'est le propriétaire du logement qui reçoit la taxe foncière et qui peut faire la démarche pour répercuter, de façon individualisée dans le cadre d'un ensemble locatif, les différentes consommations de chaque locataire sur ses charges locatives.

Que vous soyez locataire ou propriétaire vous pouvez dans tous les cas et à tout moment suivre votre consommation (nombre de dépôts/levées de bacs) via internet :

www.evolis23.fr/teomi/suivre-sa-consommation/

Il est également possible de faire une simulation de votre part variable :

www.evolis23.fr/teomi/simulateur-du-montant-de-la-part-variable/

Les membres du bureau :

Président
Patrick ROUGEOT
(maire de St Léger le Guérétois)



1^{er} Vice-Président (déchets)
Philippe CHAVANT
(maire de Bonnat)

2^{ème} Vice-Président
(voirie et aménagement)
Jean-Claude LABESSE
(adjoint de St Sulpice le Guérétois)

3^{ème} Vice-Président
(eau et assainissement)
Nicolas SIMONNET
(maire de Nouhant)

4^{ème} Vice-Président
(finances)
Didier BARDET
(conseiller municipal de Fleurat)

5^{ème} Vice-Président
(ressources humaines)
Philippe VIARD
(conseiller municipal de La Souterraine)

6^{ème} Vice-Présidente
(prévention des déchets, communication,
relation avec les usagers)
Isabelle PINLOCHE
(adjointe à Mourioux-Vieilleville)

7^{ème} Vice-Président
(travaux, sites et bâtiments)
Fabrice DELAPORTE
(adjoint à Villard)

BACS ET CARTES D'ACCÈS

Il suffit de vous rendre sur le site d'Evolis 23, et de remplir le formulaire en ligne :

www.evolis23.fr, rubrique « Obtenir mes bacs et ma carte », puis « Remplir le formulaire en ligne de dotation de bacs ».

Si vous avez égaré votre carte, contactez la Ligne Info Déchets par téléphone ou mail pour en obtenir une nouvelle.

CONTENANTS COLLECTIFS

Si vous n'avez pas de bacs (habitat collectif, centre-ville,...) ou que vous ne pouvez pas vous conformer aux jours de collecte (fête familiale avec production exceptionnelle de déchets, résidence secondaire...), vous pouvez utiliser votre carte d'accès pour vous rendre aux contenants collectifs.

Consulter la carte des emplacements des contenants collectifs :

www.evolis23.fr/contenants-collectifs

JOURS DE COLLECTE ANNÉE 2021

- **JANVIER** mardi 12 et 26
- **FÉVRIER** mardi 9 et 23
- **MARS** mardi 9 et 23
- **AVRIL** mardi 6 et 20
- **MAI** mardi 4 et 18
- **JUIN** mardi 1, 15 et 29
- **JUILLET** mardi 13 et 27
- **AOÛT** mardi 10 et 24
- **SEPTEMBRE** mardi 7 et 21
- **OCTOBRE** mardi 5 et 19
- **NOVEMBRE** mardi 2, 16 et 30
- **DÉCEMBRE** mardi 14 et 28

IL Y A 100 ANS

LIVRE D'OR À LA MÉMOIRE DES ENFANTS DE BÉNÉVENT MORTS POUR LA FRANCE

Très intéressante découverte que ce LIVRE d'OR retrouvé dans un sous-sol de la mairie et qu'avait rédigé Pierre Bonneau, ancien instituteur (de 1891 à 1929) et ancien maire de Bénévent l'Abbaye (de 1939 à 1947) qui avait ainsi voulu rendre hommage aux jeunes bénévontins qui, pour beaucoup avaient été ses élèves et que la guerre avait fauchés.

Pierre Bonneau s'exprime ainsi :
«Bénévent a payé un large tribut à la Guerre : 84 noms sont gravés sur le Monument élevé à la mémoire de ses enfants Morts pour la France.

En relisant ces noms, qui pour la plupart sont ceux de mes anciens élèves, j'éprouve le serrement de cœur qui m'étreignait lorsqu'arrivaient à la Mairie les fatales nouvelles à communiquer aux familles éprouvées.

J'accomplis un pieux devoir en réunissant les documents que j'ai pu me procurer concernant ces martyrs de la Patrie.

Ce «LIVRE d'OR», incomplet sans doute, faible hommage rendu à leur mémoire, restera aux archives de la Mairie et contribuera à perpétuer leur glorieux souvenir».

Pierre Bonneau nous prévient donc : il est incomplet et nous avons retrouvé certaines informations qu'il ne contient pas. Toutefois il nous rapporte des renseignements précieux sur certains disparus que nous avons « loupés » et confirme ceux trouvés pour d'autres.

Il nous donne aussi quelques noms qui n'apparaissent pas sur le monument.

Retrouvé dans les sous-sols de la Mairie, ce Livre d'Or écrit car Pierre Bonneau (1869 - 1949) nous apporte un précieux témoignage sur les enfants du pays morts pour la France, dont certains noms n'apparaissent pas sur notre monument aux morts.

LITOU Jacques

Nous avons appris de lui qu'il était l'époux d'une certaine FRAYSSE (prénom manquant) et qu'il était cocher à l'hôtel BOUCHER.

TERRASSON François

Peu de renseignements sur ce soldat du 272^e RI, 26^e ème compagnie, tué au Bois de la Grurie en Argonne, mais ce n'est pas celui que nous avons cru reconnaître (inscrit sur le Monument aux Morts du Transloy, né à Saint-Priest la Feuille).

VIEILLERIBIERE Léon Gabriel

Pierre BONNEAU nous confirme qu'il s'agit bien du fils de Jérémie et de Rosalie PETIT, né à Azat-Châtenet.

BATUT Lucien

Fils d'Emile BATUT et d'une dame DARFEUILLE, prénom ignoré.

POUYOL Jean-Baptiste

Il s'agissait bien du Maire de Bénévent, né ici le 10 Juillet 1872, fils de Joseph (dit « Mignon »), marchand de vins en gros et de Marie MANSOUX (dont le père, Jean, exerçait la même profession). Jean-Baptiste POUYOL avait épousé Louise DUMONT à la mairie de Vallières ; il fut mobilisé en janvier 1915 et décéda le 28 janvier 1916 à Bénévent, des suites de maladie contractée à la guerre. Il est à noter qu'il ne fut pas remplacé au sein du conseil municipal pendant la guerre et que c'est son adjoint, Paul Queroy, qui présidait les séances.

BUISSON Jean-Baptiste

Soldat au 338^e RI, recrutement de Magnac-Laval, matricule 22, né à Saint-Léonard de Noblat le 11 juin 1888, fils de Pierre et de Françoise ROUX. Blessé le 16 mai 1917 à Laffaux (Aisne), Mort pour la France le 22 août 1918 à Fère en Tardenois (Aisne).

COUTY Baptiste Jean

Soldat au 107^e RI, 7^eème compagnie, né à Aulon le 22 novembre 1889, était le fils de Jean COUTY et de Louise CAILLAUD ; il fut tué à l'ennemi le 9 octobre 1915 au combat d'Ecurie (Pas de Calais). Nous l'avions confondu avec Couty Jules, pour lequel nous ne disposons d'aucun renseignement.

2021 marquera le centenaire de l'érection de notre Monument aux morts. Nos recherches, ainsi qu'un précieux document retrouvé dans les sous-sols de la Mairie, nous permettront de graver sur ce monument le nom de ceux qui avaient été oubliés et qui y ont leur place.

14-18

Pierre BONNEAU recense d'autres jeunes Morts pour la France dont le nom n'apparaît pas sur notre monument :

FARLET Emile

Soldat au 63^e RI, né à Gartempe le 21 mars 1882, fils de Jean et de Marie PETIT, disparu à Jonchery (Marne) le 21 décembre 1914.

REVEIL Germain

Soldat au 138^e RI, Mort pour la France le 5 Octobre 1914 à l'Ambulance militaire à Epernay (Marne), réinhumé au cimetière d'Epernay.

LAVAUD Albert

Né à Bénévent l'Abbaye le 3 décembre 1887, fils de Etienne et de Anne GERBAUD, tailleur d'habits et couturier à La Betoulle, époux de Zélie Eugénie JEAN ; il décède le 11 juin 1926 à Bénévent des suites de maladie contractées à la guerre.

TISSIER Maurice Noël Eugène

Né le 25 décembre 1891 à Rilly la Montagne dans la Marne, sous-lieutenant au 305^e RI, Mort pour la France, tué à l'ennemi dans les Vosges, secteur de La Chapelote ; inhumé au cimetière de Pierre-Percée, transféré ensuite au cimetière militaire de Bandonvilliers, arrondissement de Lunéville (Meurthe et Moselle) ; les renseignements ont été obtenus selon un avis à communiquer à Mlle RANDONNEIX (famille VILLARD-PERIGAUD) et reçu en mairie, ce qui explique sa présence dans le livre de Pierre Bonneau.

FRAMBOISE Emile

Né à Bénévent l'Abbaye le 19 janvier 1881, fils de Hippolyte, gendarme à cheval, et de Marie-Pauline DELUCHAT ; ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, Professeur de mathématiques au lycée de Rennes, époux de Marthe Marie Renée KERBREDEZ (mariés à Rennes le 6 octobre 1914). Grand Blessé de Guerre, il décède le 25 avril 1927 à Bénévent. Il est inhumé au cimetière communal avec sa famille, qui résidait alors au Petit-Murat. Il était Officier d'Académie, titulaire de la Croix de Guerre et de la Légion d'Honneur.

DUTHEIL René

Né à Paris le 17 avril 1893, engagé volontaire le 2 juin 1912 au 63^e RI ; sergent en 1913, adjudant à la déclaration de guerre, sous-lieutenant le 29 avril 1916, lieutenant le 29 août 1917, capitaine le 16 août 1918, 3 citations dont une à l'Ordre de l'Armée, il a participé aux campagnes d'Allemagne (août 1914 / 20 octobre 1919), d'Orient (24 octobre 1919 / 30 janvier 1920), d'Algérie (1^{er} février 1920 / 11 novembre 1921), à la Guerre du Levant et de Syrie (13 octobre 1925 / 28 novembre 1926). Il avait survécu à 14-18 mais il décède à Bénévent des suites de maladie contractée à la guerre. Il mériterait bien sa place sur le Monument dédié aux Enfants morts pour la Patrie.

Rappelons aussi la mémoire de BARRAUD Jean-Léonce, né le 6 décembre 1887 à Bénévent, dont le décès a été enregistré le 22 octobre 1914 à Châlons sur Marne, son lieu de résidence. En outre, sa famille nous a transmis des renseignements précieux sur DESCARS Albert qui apparaît sur notre Monument aux Morts ; né le 2 octobre 1876, il était le fils de François, conducteur de voitures, et de Marie-Thérèse MARTIN ; il s'était marié à Henriette LABUSSIERE en 1903 en mairie de Pantin (93) ; il décède à Paris, rue du faubourg Saint-Antoine, le 27 octobre 1917 ; il avait été réformé par la commission de réforme de Châteauroux du 8 octobre 1915 pour « tuberculose pulmonaire » ; on peut penser qu'il aurait ainsi été victime de gavage.

Eugène HALARY, dont le nom est inscrit sur le Monument aux Morts de notre commune, nous avait échappé : bénévantin pourtant, il était né le 16 septembre 1878, fils de Jean et de Marie-Claire VIEILLERIBIERE, cultivateurs à La Chabanne ; soldat du 34^e RI, 1^{ère} compagnie, il est mort au combat le 13 février 1918 au Sud de Tahure, commune de Sommepey-Tahure (Marne).

Il nous reste donc l'incertitude sur Jules COUTY pour lequel nos recherches sont vaines.

Hommage

Rendons encore une fois hommage à Pierre Bonneau qui nous lègue ce document inestimable et qu'il avait enrichi de ces quelques vers qui étaient siens :

*« Ceux dont on a gravé les noms sur cette pierre
Pour qu'ils soient à jamais préservés de l'oubli
Contingent glorieux de la petite patrie
Au martyrologe de la Grande Guerre*

*« Méritent qu'on garde pieusement la mémoire
Avec tant de héros tombés pour la France
Ces fils de Bénévent, voués à la souffrance,
Martyrs de la Patrie ont l'auréole de la Gloire »*



EN BREF...

Transfert de la pharmacie



Pour la période des fêtes de fin d'année, une boutique éphémère de fleurs, «Fleurs de Lys», a élu domicile jusqu'au 3 janvier à la place de l'ancien Vival, rue du Marché.

La commune avait acquis le rez de chaussée de l'immeuble au prix de 30 000 €. C'est à ce même prix qu'elle l'a été rétrocédé à la SCI Ulysse qui y installera la Pharmacie de l'Abbaye d'Elodie BEYNAT courant du 1^{er} semestre 2021.

Quincaillerie DAVID

Christine, dont le sourire est toujours bien présent malgré le masque (!) a été rejointe par sa fille. Leur quincaillerie continue à innover et à se diversifier. Elle propose désormais un espace épicerie fine, fruits et légumes, produits frais et vrac...

Une nouvelle offre très appréciée qui conforte notre détermination dans la dynamisation du centre bourg.



Supermarché Carrefour Contact

Les travaux prévus avant la crise sanitaire ont enfin pu reprendre et devraient être terminés pour la fin février 2021. Outre un agrandissement de 100m² de la surface de vente, le magasin va poursuivre sa modernisation en remplaçant ses meubles de frais par des modèles plus écologiques.

L'offre sera plus large sur l'ensemble des rayons, en particulier sur les produits locaux et produits bio. D'autres nouveautés sont également prévues... rendez-vous en février !

J'aime bien mes moutons...



Dans le cadre d'une convention de mise à disposition de la bergerie et des terrains alentour, Stéphane Gerbaud, agriculteur à Chézolles, assure l'entretien des surfaces, le maintien du cheptel ovin (qu'il a par ailleurs enrichi de nouveaux spécimens) et améliore également le bâtiment de la bergerie, en créant notamment des boxes destinés à abriter le cheptel.

C'est désormais un troupeau d'une douzaine d'unités qui pâit tranquillement et agrémente le paysage :

Thones et Marthod (race alpestre particulièrement à l'aise dans les pentes en contrebas de l'école primaire), Texel, Suffolk et Soay (races britanniques) et moutons bicolores de Jacob, y sont dignement représentés.

Un grand merci également à Michel Faye qui s'était auparavant acquitté de cette tâche avec une constante implication.

Repas des aînés impossible !

C'était un beau moment de convivialité qui marquait l'entrée dans une nouvelle année, une occasion pour la municipalité de présenter ses vœux à ses aînés et pour chacun des retrouvailles empreintes d'amitié.

Une bonne table, de la musique, de la danse et des chansons, une coupe de champagne pour la tradition. En toute simplicité, la jour-

née passait très vite et nous rendait heureux. Ces moments de bonheur partagé sont rares et nous tenions beaucoup à celui-là. La crise sanitaire en a décidé autrement !

La municipalité ne vous oublie pas et fait un geste en offrant à chacun chocolats ou friandises. Il manquera malheureusement la chaleur qu'apporte chacun avec lui.

CULTURE

DU PIANO ET DES MOTS



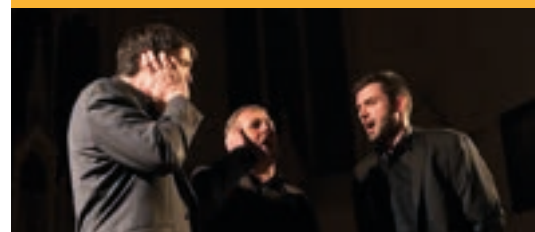
Parution du disque, « du Piano et des Mots » de Yves Josset et Frédéric Prunier, enregistré l'été dernier à Bénévent l'Abbaye sous la direction de William Boulestin (Studio Creuse). Ce conte musical est réalisé sur des musiques d'Y. Josset et des textes de F. Prunier. Le CD est disponible au prix de 17€ aux caisses du magasin Carrefour Contact de Bénévent.

FESTIVAL LES MUSICALES

L'ACPB travaille activement à la préparation de la 4^{ème} édition du Festival Les Musicales de l'Abbaye qui aura lieu l'été prochain du 23 juillet au 12 août.

Ce festival 2021 sera axé sur la Musique Vocale avec des Polyphonies Corses, du Jazz Manouche, de la Flûte de Pan, de la Musique Baroque et des concerts d'orgue.

Tous les artistes sont impatients de retrouver la scène cet été. Le détail de la programmation sera diffusé au mois de mai prochain.



Retrouvez l'actualité de Bénévent sur :

www.beneventlabbaye.org



@beneventlabbaye23